



## REGLES PARTICULIERES CHAMPIONNATS DE FRANCE SUPERMOTARD

### ARTICLE 1 - EPREUVE

La FFM met en compétition pour l'année 2014 le Championnat de France Supermotard :  
Un titre de Champion de France sera attribué à l'issue de la saison dans les catégories suivantes :

- PRESTIGE S1
- S2 (+ 1<sup>ère</sup> féminine + 1<sup>er</sup> junior)
- CHALLENGER (+ 1<sup>er</sup> Vétéran)
- SUPERQUADER

La Commission de Motocross se réserve le droit d'adapter le règlement en fonction de l'évolution du Championnat et de modifier le calendrier.

Tout changement ou modification décidé par le Jury de l'épreuve devra être affiché avant les séances d'essais libres.

### ARTICLE 2 - PILOTES ADMIS & MOTOS ADMISES

Sont admis les pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFM pour la saison 2014. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.2 du Règlement Général Motocross (aucun point ne leur sera attribué).

#### • Catégorie Prestige S1 :

Les épreuves sont ouvertes à tout type de motocycles solo de 300cc à 750cc, monocylindre ou bicylindre et répondant aux normes de sécurité imposées par le règlement technique de la FFM. Licences admises : Inter, NCA.

Le nombre de pilotes est limité à 32 engagés par épreuve. Les pilotes s'engageant dans la catégorie Prestige S1 n'auront plus la possibilité de s'engager dans une autre catégorie en cours d'année.

Seuls les pilotes figurant sur la liste de notoriété Supermotard établie en début d'année par la Commission Nationale de Motocross sont autorisés à s'engager dans cette catégorie. Les pilotes figurant sur cette liste de notoriété ne sont pas autorisés à s'engager en catégorie Challenger.

La Commission se réserve toutefois la faculté d'accorder des wild-cards à des pilotes qui ne figureraient pas sur cette liste de notoriété et qui en formuleraient la demande.

#### • Catégorie S2 :

Les épreuves sont ouvertes à tous types de motocycles solo 125 2temps à partir de 13 ans et 250 4temps à partir de 15 ans. Licences admises : Inter, NCA, NJ.

Le nombre de pilotes est limité à 32 engagés par épreuve.

A l'issue de la saison, les 3 meilleurs pilotes du S2 auront la possibilité, s'ils le souhaitent, d'intégrer la liste de notoriété Supermotard.

#### • Catégorie Challenger :

Les épreuves sont ouvertes à tout type de motocycles solos de 250cc à 750cc, monocylindre ou bicylindre et répondant aux normes de sécurité imposées par le règlement technique de la FFM. Licences admises : NCA.

Le nombre de pilotes est limité à **96** engagés par épreuve.

A l'issue de la saison, les 3 premiers pilotes du classement Challenger intégreront la liste de notoriété Supermotard. Ils ne seront donc plus autorisés à s'engager en Challenger la saison suivante et obligation leur sera faite d'accéder aux championnats Prestige S1 ou S2.

#### • Catégorie Superquader :

Les épreuves seront ouvertes aux quads dont les cylindrées sont de 250cc à 450cc pour les moteurs 2 temps et 4 temps monocylindre et bicylindre. Licences admises : Inter, NCA.

Le nombre de pilotes est limité à **24** engagés par épreuve.

#### • Catégorie « Illimited » :

Les épreuves sont ouvertes à tous types de motocycles solos de 250cc à 750cc.

**Licences FFM en cours de validité** ou licences à la journée, les engagements seront gérés par le club en accord avec le Groupe de Travail Supermotard.

Tout pilote mineur devra être obligatoirement accompagné d'une personne représentant légal ou mandaté, titulaire d'une licence FFM en cours de validité, au minimum de catégorie LAP (assistant pilote).

Tout responsable de Team devra être titulaire d'une licence FFM en cours de validité, au minimum de catégorie LAP (assistant pilote).

### **ARTICLE 3 - DEMANDES D'ENGAGEMENT**

• Pour toutes les catégories :

Les pilotes ne peuvent s'engager que dans une seule catégorie, la double monte est interdite, ils devront faire leur demande d'engagement sur le site internet de la FFM. Voir Article 7 du Règlement Général Motocross.

Les droits d'engagement s'élèvent à : **155 €** frais de transpondeurs inclus.

Les engagements reçus 15 jours avant l'épreuve, et au plus tard le lundi précédant la manifestation seront fixés à : **205 €**

Les pilotes souhaitant déclarer forfait devront se référer à l'Article 7 du Règlement Général Motocross.

Tout pilote ayant pris part à une séance d'essai ne pourra prétendre au remboursement du droit d'engagement.

Les organisateurs recevront 30 jours avant l'épreuve 50% du montant des engagements des pilotes. Le solde sera perçu dès réception du rapport du délégué de l'épreuve ou au moins dans le mois suivant la manifestation.

Par le fait de s'engager au moins à une épreuve de Championnat Supermotard, le pilote accepte en intégralité les prescriptions du code sportif de la FFM, du règlement général motocross, de ce règlement et du règlement particulier de chaque épreuve.

### **ARTICLE 4 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES**

Tous les pilotes participants au Championnat de France, quelle que soit la catégorie, devront se présenter au contrôle administratif qui sera ouvert le vendredi de 14h00 à 20h00 et le samedi de 7h30 à 10h30.

Aux vérifications administratives, le secrétariat assurera le contrôle :

- Des licences FFM 2014
- De la confirmation d'engagement
- Du contrôle du permis de conduire ou du CASM.

A l'issue du contrôle les pilotes se verront remettre 5 laissez-passer :

- Avec accès stand panneauteurs et mécaniciens : 1 pilote, 2 mécaniciens avec licence LAP ou licence pilote.
- Sans accès piste : 2 accompagnateurs.

Il devra être mentionné sur les laissez-passer les catégories pour lesquelles le pilote est régulièrement inscrit et la spécialité.

Le chronométrage de l'ensemble du Championnat se fera par transpondeurs. Les pilotes devront respecter l'Article 5 Alinéa 6 du Règlement Général Motocross.

### **ARTICLE 5 - VERIFICATIONS TECHNIQUES**

Les opérations de vérifications se dérouleront à partir du vendredi de **15h00 jusqu'à 19h30** et le samedi de **7h30** à 10h45:

Seront vérifiés :

#### **PILOTE ET EQUIPEMENT :**

- Contrôle du casque homologué.
- Contrôle de la tenue du pilote combinaison d'une seule pièce (cuir ou kevlar homologué FIM), conforme au règlement des courses sur route) bottes et gants en cuir et protection dorsale obligatoire.
- Les maillots de type cross sur les combinaisons sont interdits, seules sont autorisées, les chasubles sans manche, col en V (de façon à voir la fermeture éclair de la combinaison fermée) qui prêtent au corps pour vos supports publicitaires.
- Charlotte obligatoire pour les cheveux longs.

Lors du contrôle technique, chaque coureur doit présenter une moto sous son nom et numéro. Quant au second motocycle il y a deux possibilités :

- Un coureur peut présenter, au contrôle technique, une seconde moto sous son nom et numéro.
- Une équipe ou un groupe de coureurs peut présenter, au contrôle technique, une seconde moto dans l'éventualité qu'elle soit utilisée par plusieurs coureurs, à condition que la moto ait été marquée sous les noms et numéros des coureurs. Dans ce cas, l'équipe qui présente la moto doit indiquer au contrôleur technique, les noms et numéros des coureurs ayant le droit d'utiliser cette machine.
- Contrôle apparent de la marque et de la catégorie d'engagement.
- Caractéristiques de la moto.

#### **PLAQUES & NUMEROS :**

- *Numéro de course, 3 plaques :*
  - Les 3 plaques numéros seront de dimensions 210 mm x 210 mm minimum et les numéros de 120 mm minimum de hauteur, les chiffres doivent être lisibles.
- *Publicité :*  
Un espace de 5cm sur la partie haute de la plaque frontale et sur toute sa largeur devra être laissé libre pour apposer la publicité du partenaire. Seule la publicité du promoteur sera autorisée sur la plaque frontale.  
Un bandeau de 5 cm à la base des plaques latérales sera réservé aux partenaires du pilote.

**A l'issue de chaque épreuve, les pilotes en tête du classement d'un championnat devront s'assurer de porter une plaque frontale rouge et numéros blancs lors de l'épreuve suivante.**

- Catégorie Prestige S1 :  
Fond blanc numéros noirs
- Catégorie S2 :  
Fond noir numéros blancs : 125cc 2T  
Fond vert numéros blancs : 250cc 4T
- Catégorie Challenger :  
Fond blanc numéros noirs
- Catégorie Superquader :  
Fond vert numéros blancs  
La plaque arrière devra être perpendiculaire à l'axe de la piste.

#### **CARACTERISTIQUES MACHINES :**

- Toutes les catégories :
  - Présence du dispositif de sécurité sur les fixations des plaquettes de freins (goupille ou contre-écrou).
  - Freinage apparent des boulons de fixations des étriers de freins.
  - Freinage apparent des bouchons de remplissages d'huiles et d'eau ainsi que des trappes de vidange.
  - Présence d'une protection sur la barre transversale du guidon. Présence d'une protection sur les brides de fixation pour un guidon ne possédant pas de barre transversale. Les extrémités du guidon devront être bouchées ainsi que les poignées.
  - Présence d'un ou plusieurs récupérateurs d'huile étanches même lorsque la moto est couchée, d'une capacité minimum de 0,5 litre correctement fixés ou pour les 4 temps un recyclage fermé ;
  - Un ou plusieurs récupérateurs vides à chaque départ, étanches même lorsque la moto est couchée, doivent être prévus pour l'eau du radiateur et la mise à l'air libre du réservoir d'essence (clapet antiretour du bouchon de réservoir insuffisant).
  - Un carénage de récupération ou sabot moteur englobant, permettant de recueillir une partie de la capacité de l'huile moteur sera installé sous le bloc.
  - Cache chaîne du pignon de sortie de boîte obligatoire.
  - Les repose-pieds doivent être OBLIGATOIREMENT protégés, ainsi que toutes les parties saillantes de la machine, (pour éviter tout contact direct avec la piste).
  - Les seuls liquides de refroidissement autorisés seront de l'eau ou de l'eau mélangée à de l'alcool éthylique. Si non conforme le pilote sera déclassé de la manche.
  - Les pneumatiques utilisés ne doivent pas présenter plus **8mm** de creux au centre du pneu avant ou arrière (pneus type cross et enduro interdits). Le retaillage des pneus est autorisé.
  - Des couvertures chauffantes pourront être installées en pré-grille ainsi que sur la grille de départ.
  - Deux motos seront régulièrement plombées par le Commissaire Technique au niveau du cadre.
  - Contrôle du niveau sonore : selon la Méthode « 2m max ». Le niveau sonore ne devra pas excéder **116 dB/A (114 dB/A + 2dB/A)** avant le début de la course et **117 dB/A à l'arrivée de la course (+ 1 dB/A pour la dégradation du silencieux)**.
  - "Toutes les machines doivent être alimentées par du carburant sans plomb, conforme aux spécifications de la FIM".
  - Présence d'un coupe-circuit.
  - **Pour 2014, la présence d'un coupe-circuit interrompant l'alimentation électrique qui doit être relié au pilote est fortement recommandée, (il doit être aussi près que possible du milieu du guidon et être actionné au moyen d'un fil non élastique (type câble en spirale semblable à un fil téléphonique) d'une longueur maximale de 1 m).**
  - Sur décision du jury de l'épreuve, des contrôles de cylindrées et de carburant pourront être effectués.
  - **La communication radio ou l'utilisation de télémétrie : du pilote avec son manager, son mécanicien ou toute autre personne est strictement interdite sur toutes les épreuves.**
  - **Les appareils de chronométrage automatique (appareils de chronométrage sur la machine) ne sont pas considérés comme de la télémétrie.**
  - **Les appareils de chronométrage automatique ne doivent pas perturber les méthodes et équipements du chronométrage officiel.**
- Catégorie S2 – Spécificités :
  - Roues libres, freins performants fortement conseillés.

• Catégorie Challenger – Spécificités :

- Roues libres, freins performants fortement conseillés.

• Catégorie Superquader – Spécificités :

Définition du quad de compétition : véhicule tout terrain à quatre pneus ballon, ayant une roue à chaque extrémité diagonale. Un quad de compétition est propulsé par les roues arrière fixées sur un axe rigide. La direction doit être assurée par les roues avant

- Le moteur ne peut en aucun cas être situé derrière le pilote.
- Tout système différentiel de transmission est interdit.
- La largeur hors tout ne doit pas excéder 1300 mm, quelle que soit la compression de l'amortisseur, mesure prise en charge (pilote sur la machine).
- La garde au sol de la machine en charge avec le pilote ne devra pas être inférieure à 90 mm (garde = châssis au milieu de l'empatement et piste, hors accessoire, carter, bras oscillant, carénage de récupération).
- Le pilote doit être obligatoirement isolé des roues arrière par deux ailes, solidaires ou non l'une de l'autre, réalisées en matière plastique ou polyester.
- Le choix du cadre, du moteur, de l'emplacement du réservoir de carburant est libre.
- La capacité des réservoirs de carburant ne peut excéder : 22 litres.
- Le silencieux d'échappement ne doit pas dépasser l'aplomb arrière du quad ou une ligne verticale tangente aux pneus arrière.
- Les jantes, que ce soit pour l'avant ou l'arrière, ne peuvent excéder douze pouces de diamètre et ne devront pas être inférieures à huit pouces.
- Les pneus cloutés, chaînés sont interdits.
- Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la partie transversale, les guidons sans partie transversale doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu recouvrant largement les brides de fixation. Les extrémités devront être bouchées.
- Un coupe-circuit interrompant l'alimentation électrique doit être relié au pilote.
- Le pignon de sortie de boîte devra être protégé par un cache chaîne.
- La transmission assurée par une chaîne devra être équipée d'un sabot ou carter à sa partie inférieure protégeant la couronne et le disque.
- Présence du dispositif de sécurité sur les fixations des plaquettes de freins (goupille ou contre-écrou).
- Celui-ci devra être installé à l'avant de la machine sur une traverse verticale du châssis.

Pare- choc / Dispositif anti-encastrement :

- Un pare-chocs ou pare-buffle devra être mis en place. Dans le cas d'un pare-chocs, les deux embouts devront être arrondis diamètre mini 15mm
- Un tube de protection (ou nerf bar) sans partie saillante de section ronde doit être prévu de chaque côté de l'engin. Il devra obligatoirement être fixé en deux points : un au niveau du support d'articulation du bras oscillant inférieur, l'autre sur le support de repose pied, et comporter des sangles fixées sur la tubulure du nerf bar et destinées à empêcher le pied du pilote de toucher le sol accidentellement.

• Catégorie Illimited – Spécificités :

- les roues peuvent être d'une dimension de 19 pouces ou 21 pouces avec des pneus trail. Les dessins ne devront pas être de plus de 8 mm de profondeur.

Si lors d'un contrôle de cylindrée décidé par le jury, il s'avère que la moto est conforme, la FFM participera aux frais occasionnés par ce contrôle (40 € pour les 2 T et 60 € pour les 4 T).

**UN PILOTE REFUSÉ AU CONTROLE DE BRUIT POURRA REPRESENTER SA MACHINE 2 FOIS. S'IL NE SATISFAIT PAS AU 3EME CONTROLE, IL SERA EXCLU PAR LE DIRECTEUR DE COURSE ET SON ENGAGEMENT NE LUI SERA PAS REMBOURSE.**

Une moto jugée trop bruyante ou dangereuse en course ou pendant les essais sera arrêtée par le directeur de course (ex : une moto qui perd son silencieux).

Le Commissaire Technique en chef a le droit de regarder et de contrôler toutes pièces du motorcycle à n'importe quel moment de la manifestation :

1/ Pendant l'épreuve, les motorcycles pourront être examinés pour s'assurer qu'aucun élément ou pièce marqué n'ont été changé et ceci à n'importe quel moment de la manifestation. Dans ce cas, le pilote ne pourra pas prendre le départ et sera refusé en pré-grille.

2/ A l'issue de l'épreuve, les contrôleurs techniques vérifieront si aucune irrégularité n'a été commise.

3/ Sanctions :

- |  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| a) absence de pièces marquées :                              | Disqualification de la course     |
| b) intervention mécanique pendant le ou les tours de chauffe | Départ fond de grille             |
| <b>c) usage de communication radio ou de la télémétrie</b>   | <b>Disqualification de course</b> |

**ARTICLE 6 - CIRCUIT**

a) Longueur

Une piste doit avoir une longueur de 400 mètres minimum.

b) Largeur

Une piste doit avoir une largeur au point le plus étroit de 6 mètres minimum utilisable à l'exception du premier virage qui doit avoir une largeur de 8 mètres minimum utilisable et une courbure, permettant au premier tour, le passage des concurrents sans provoquer d'encombrement.

c) Espace vertical

L'espace vertical libre entre la piste et tout obstacle au-dessus de cette dernière doit être de 3m minimum.

d) Difficultés

Les sauts ne sont acceptés que sur les parties naturelles Les zones d'appel ou de réception doivent être situées à une distance de 15 mètres minimum d'une zone bitume.

1 ou 2 tables minimum de la largeur de la piste, plusieurs trajectoires seront acceptées avec doubles traces sur la partie terre.

Les sauts multiples (doubles bosses, triples bosses, vagues ou whoops) sont interdits.

e) Nombre maximum de participants

Le nombre maximum de pilotes admis en même temps sur une piste est de 12 pour une piste de 400 mètres, plus 2 pilotes par 100 mètres avec un maximum de 32 participants pour les solos et de 10 quads pour une piste de 400 mètres, plus 2 quads par 100 mètres avec un maximum de 24 participants. Pour les essais libres ou chronométrés ce nombre peut être augmenté de 20%.

**ARTICLE 7 - PROCEDURE DE DEPART**

La grille de départ sera de type décalé ; 1er virage à gauche, pôle à droite ; 1er virage à droite, pôle à gauche.

Deux motos pourront être utilisées par le pilote.

Dans le cas où une machine régulièrement mise en pré grille ne pourrait démarrer, son pilote pourra prendre sa seconde machine qui aura préalablement été amenée dans un parc situé à proximité de la pré-grille.

Cette manœuvre est possible avant la fin des tours de chauffe, le pilote concerné devra alors se positionner en dernière place sur la ligne de départ.

- **Heure de fermeture de la pré-grille - Coureurs sur la ligne de départ.**
- **Tout pilote qui se présente après l'heure de mise en grille partira en dernière ligne.**
- **Plus aucun pilote ne pourra être admis au départ après le lancement du ou des tour(s) de chauffe.** Un officiel situé en sortie, doit interdire l'accès de la piste en présentant un signal lumineux rouge.

Depuis le départ des tours de chauffe à la fin de la course les pilotes qui retournent au parc coureurs avec leur moto ne peuvent plus reprendre la course et sont considérés comme ayant abandonné.

A partir de ce moment sur instruction de la direction de course, évacuation de la grille de départ de toutes les personnes non accréditées et l'officiel situé en sortie de la pré-grille doit signaler l'autorisation de l'accès à la piste en présentant un drapeau ou un signal lumineux vert.

Pour les finales, dans les **10 minutes** précédant l'heure de départ, sur instruction de la direction de course, les pilotes devront se tenir prêts à quitter la pré grille et à amener leur moto sur la grille de départ pour la présentation. Durant cette période la mécanique est autorisée jusqu'au départ du ou des tours de chauffe.

Ce ou ces tours de chauffe sont obligatoires pour prendre le départ depuis la grille.

A l'issue du (ou des) tour(s) de chauffe, un officiel situé devant la première ligne de départ présente un drapeau rouge tenu levé jusqu'au placement de tous les pilotes au centre de leur place sur les lignes de départ. Le feu doit être allumé au rouge.

Dès qu'un pilote a rejoint son emplacement sur la grille de départ ou entame son deuxième tour, dans le cas de plusieurs tours de chauffe, l'officiel situé en sortie de la pré-grille doit interdire l'accès à la piste en présentant un drapeau ou un signal lumineux rouge. Le pilote qui a rejoint son emplacement ne pourra plus le quitter sous peine de départ en fond de grille.

Les pilotes qui regagnent la zone mécanique doivent attendre que l'officiel situé en sortie de celle-ci signale, à l'aide d'un drapeau ou un signal lumineux vert, l'autorisation de l'accès à la piste.

Chaque ligne de départ doit être identifiée par un numéro inscrit sur des panneaux tenus levés par des juges de lignes. Ces officiels doivent être positionnés du même côté et aux extrémités de chaque ligne et lorsqu'une ligne est complète, le juge de cette ligne doit baisser son panneau.

A partir du moment où un pilote a rejoint son emplacement sur la grille de départ, le Directeur de Course peut demander au juge de ligne, situé après la dernière ligne, de présenter un drapeau rouge pour interdire l'accès à la grille aux pilotes retardataires. A ce signal les autres juges de lignes peuvent baisser leur panneau même si leur ligne est incomplète.

Les pilotes qui ne sont pas sur la grille de départ à ce moment doivent partir depuis le fond de la grille.

Une fois que les pilotes sont placés soit sur la grille de départ, soit en fond de grille, soit dans la zone mécanique, le juge de ligne situé après la dernière ligne présente un drapeau vert.

Si un pilote positionné sur la grille rencontre un problème, il doit rester sur sa machine et lever le bras. A ce signal le juge de sa ligne doit relever son panneau et le juge de ligne placé après la dernière ligne doit relever le drapeau rouge pour signaler l'incident au Directeur de Course.

Le pilote doit attendre les instructions du Directeur de Course pour quitter sa place et se rendre en zone mécanique.

Lorsque tous les pilotes sont placés et que le drapeau de fond de grille est vert le départ doit être donné de la façon suivante :

- Les machines doivent être arrêtées, moteur en marche et les conducteurs doivent avoir leurs mains sur les poignées du guidon.
- L'officiel situé sur le bord de la piste devant la première ligne retire le drapeau rouge. Dès qu'il est en position de sécurité, le starter éteindra le feu rouge (l'extinction du feu rouge donne le départ). En cas de problème pour l'allumage des feux, un drapeau rouge sera agité et un panneau «départ retardé» sera présenté. Le Directeur de Course indiquera aux concurrents le nouveau mode de départ (feu ou drapeau national) et décidera s'il y a lieu de redonner un tour de chauffe.
- Sur instruction du Directeur de Course, les officiels situés en sortie de la zone mécanique signaleront à l'aide d'un drapeau ou un signal lumineux vert, l'autorisation de l'accès à la piste.
- **Tout départ anticipé sera pénalisé de 30 secondes, Le pilote concerné sera informé de cette pénalité par un panneau " 30 secondes associé à son numéro de course", pendant toute la course.**

#### ARTICLE 8 - ARRET D'UNE COURSE

Dans le cas d'un arrêt de course pendant les deux premiers tours du temps réglementaire, elle sera entièrement recommencée. Les coureurs se rendront directement en pré grille et un nouveau départ sera donné dès que la piste est libre.

Dans le cas d'un arrêt de course pendant les premiers 50% du temps réglementaire, elle sera entièrement recommencée. Les coureurs se rendront directement au parc-coureurs et un nouveau départ sera donné au minimum 30 minutes après l'arrêt de course. S'il est impossible de redonner le départ de course, il n'y aura pas de point attribué pour le Championnat.

Dans le cas d'un arrêt de course après que plus de 50% du temps réglementaire soit écoulé, celle-ci sera considérée comme terminée. L'ordre d'arrivée des pilotes sera déterminé par le classement des coureurs lors du tour précédent le drapeau rouge.

#### ARTICLE 9 - DEROULEMENT DES EPREUVES

Le briefing est obligatoire pour tous les pilotes.

Essais Libres	
Prestige S1	2 séances de 25mn
S2	2 séances de 15mn
Challenger	1 séance de 15mn
Superquader	2 séances de 20mn
Illimited	1 séance de 10mn

Essais Chronométrés	
Prestige S1	1 séance de 30mn pour place de départ
S2	1 séance de 20mn pour place de départ
Superquader	1 séance de 20mn pour la place de départ
Illimited	1 séance de 15mn
Challenger	A l'issue de la séance d'essais chronométrés de 20 mn, les pilotes ayant réalisé les 10 meilleurs temps chronométrés dans chacun des 3 groupes seront automatiquement qualifiés pour les finales de la catégorie Challenger. Les 2 dernières places encore vacantes en catégorie Challenger seront attribuées aux pilotes ayant réalisé les 2 meilleurs temps des non qualifiés lors des

Qualifications :	essais chronométrés des 3 groupes. Tous les autres pilotes seront automatiquement qualifiés en Trophée Promotion A et B. Les 32 premiers pilotes non qualifiés intégreront le Trophée Promotion A, les autres le Trophée Promotion B.
Après les Qualifications :	Challenger : 1 séance de 15mn pour la place de départ Promotion A et B : 1 séance de 15mn pour la place de départ

Warm Up	
Pour toutes les catégories	1 séance de 8mn

Finales	
Prestige S1	2 tours de chauffe et 2 finales de 20mn + 1 tour
S2	1 tour de chauffe et 2 finales de 15mn + 1 tour
Challenger	1 tour de chauffe et 2 finales de 20mn + 1 tour
Promotion A et B	1 tour de chauffe et 2 finales de 15mn + 1 tour
Superquader	1 tour de chauffe et 2 manches de 20mn + 1 tour
Illimited	1 tour de chauffe et 2 manches de 10mn + 1 tour

Pour toutes les catégories :

À l'issue de chaque séance d'essais chronométrés, des points seront attribués au classement selon le même barème que pour les manches de championnat (cf article 10 du présent règlement). Ex : le pilote ayant réalisé le meilleur temps chrono marquera 25 points au classement, le 2ème 22 points, et ainsi de suite.

Séance de dédicaces :

**Les 3 premiers pilotes des classements Prestige S1, S2, Superquader devront se tenir à disposition de l'organisateur pour une séance de dédicaces qui se déroulera à partir de 12h00 le jour de la manifestation. Les organisateurs mettront à disposition des affiches et des programmes pour l'ensemble des pilotes retenus. Ces derniers pourront venir avec leurs propres supports promotionnels (posters...).**

Avant le départ de chaque finale, une présentation obligatoire pour les pilotes sera organisée sur la grille de départ.

## ARTICLE 10 - CLASSEMENT

Pour être classé et marquer des points, un pilote devra franchir la ligne d'arrivée sous le drapeau à damiers et avoir accompli au minimum 75% du nombre de tours effectués par le pilote déclaré vainqueur.

Le barème des points attribués sera le suivant :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	25	6	15	11	10	16	5
2	22	7	14	12	9	17	4
3	20	8	13	13	8	18	3
4	18	9	12	14	7	19	2
5	16	10	11	15	6	20	1

En cas d'ex-æquo, le résultat de la deuxième manche sera prépondérant.

Les classements des Championnats de France Prestige S1, S2, Challenger et Superquader seront obtenus par addition des points marqués sur la totalité des finales et des essais chronométrés.

## ARTICLE 11 - PODIUM

Un classement de la journée, sera établi en additionnant les points acquis à l'issue des finales. Les trois premiers pilotes de chaque catégorie devront être présents au podium pour la remise des coupes, immédiatement après l'arrivée de la dernière finale de leur catégorie. (Tenue correcte exigée)

## ARTICLE 12 - PRIX D'ARRIVEE

• Catégorie Prestige S1 :

1 <sup>er</sup>	400 €	6 <sup>ème</sup>	120 €	11 <sup>ème</sup>	75 €
2 <sup>ème</sup>	350 €	7 <sup>ème</sup>	110 €	12 <sup>ème</sup>	70 €
3 <sup>ème</sup>	300 €	8 <sup>ème</sup>	100 €	13 <sup>ème</sup>	60 €
4 <sup>ème</sup>	225 €	9 <sup>ème</sup>	90 €	14 <sup>ème</sup>	50 €

5<sup>ème</sup> 180 €      10<sup>ème</sup> 80 €      15<sup>ème</sup> 40 €

Total par finale 2 250 € soit pour les 2 finales 4 500 €

• Catégorie S2 :

1 <sup>er</sup>	120 €	6 <sup>ème</sup>	70 €
2 <sup>ème</sup>	110 €	7 <sup>ème</sup>	60 €
3 <sup>ème</sup>	100 €	8 <sup>ème</sup>	50 €
4 <sup>ème</sup>	90 €	9 <sup>ème</sup>	40 €
5 <sup>ème</sup>	80 €	10 <sup>ème</sup>	30 €

Total par finale 750 € soit pour les 2 finales 1 500 €

• Catégorie Challenger :

1 <sup>er</sup>	100 €
2 <sup>ème</sup>	80 €
3 <sup>ème</sup>	60 €
4 <sup>ème</sup>	40 €
5 <sup>ème</sup>	20 €

Total par finale 300 € soit pour les 2 finales 600 €

• Catégorie Superquader :

1 <sup>er</sup>	150 €	6 <sup>ème</sup>	65 €	11 <sup>ème</sup>	40 €
2 <sup>ème</sup>	125 €	7 <sup>ème</sup>	60 €	12 <sup>ème</sup>	35 €
3 <sup>ème</sup>	100 €	8 <sup>ème</sup>	55 €	13 <sup>ème</sup>	30 €
4 <sup>ème</sup>	80 €	9 <sup>ème</sup>	50 €	14 <sup>ème</sup>	25 €
5 <sup>ème</sup>	75 €	10 <sup>ème</sup>	45 €	15 <sup>ème</sup>	20 €

Total par finale 955 € soit pour les 2 finales 1 910 €

### ARTICLE 13 - CONTROLE DES EPREUVES

La Commission Nationale de Motocross désignera un Délégué, un Directeur de Course, un Directeur de Course Adjoint, un Commissaire Technique National et le Comité de Chronométrage désignera une équipe officielle de chronométrateurs. Le secrétariat du jury sera assuré par le club.

2 aides chronométrateurs et 2 Commissaires Techniques adjoints seront fournis par le club en complément de cet effectif. Les frais de ces officiels seront à la charge du club.

### ARTICLE 14 - RECLAMATION

Les réclamations doivent être déposées par écrit auprès du Directeur de Course accompagnées d'un chèque de 75 €.

Pour les réclamations nécessitant un démontage moteur un deuxième chèque de 75 € pour le démontage d'un moteur 2 T et 150 € pour le démontage d'un moteur 4 T devra être remis.

Une réclamation doit être déposée :

- Avant le commencement des opérations de vérification pour une réclamation contre la distance annoncée pour un parcours ou pour l'une des clauses figurant au règlement particulier.
- Immédiatement après la fin des opérations de vérification pour une réclamation contre une décision prise par un commissaire technique ou tout ce qui concerne le pesage ou les vérifications et la qualification des concurrents.

Dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats pour une réclamation contre :

- Une décision prise par un officiel de la course.
- Une erreur ou une irrégularité commise au cours de la compétition par un concurrent ou un assistant.
- Le classement d'une course.

Conduite en course : Il est interdit de couper le parcours. Un pilote qui rentre au parc pendant la course est considéré comme ayant abandonné et ne peut plus reprendre la compétition. Un pilote ayant un comportement dangereux au cours d'une épreuve, pourra être sanctionné par le Jury ou le délégué par sanction immédiate.

Sécurité : Le Directeur de Course ou le délégué apprécieront en fonction des conditions climatiques du nombre de tours de chauffe nécessaire.

En cas de conditions météorologiques défavorables (pluie) le Directeur de Course peut autoriser le changement des pneumatiques avant un départ, mais cette opération doit s'effectuer sur la grille de départ.



Tout retour au paddock ou dans la zone mécanique sera sanctionné et le pilote sera disqualifié.

#### **ARTICLE 15 - HORAIRES**